

Postulat “Un hébergement pour les victimes de violences domestiques”

Le présent postulat s’inscrit dans la continuité de plusieurs dépôts ces dernières années demandant que la Municipalité s’implique dans la création d’une structure d’hébergement pour les victimes de violences domestiques: le postulat Julien Rillet “Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes” (2020); l’interpellation interpartis Marion Houriet (Parti socialiste, décroissance alternatives, les Vert.e.s) “Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes* : Un dossier toujours d’actualité avec des réponses qui ne font toujours pas face à l’urgence !” (2023); l’interpellation interpartis Valérie Zonca (les Vert.e.s, Parti socialiste, décroissance alternatives) : « Violences domestiques: l'urgence d'agir » (2024).

Nous relevons deux éléments déjà cités dans les précédentes interventions. Premièrement, la Riviera ne dispose pas de centre d’hébergement pour les victimes de violences domestiques et le Canton s’illustre par un manque de places disponibles pour répondre à la demande. Deuxièmement, plusieurs féminicides à Vevey et dans le Canton ces dernières années montrent l’urgence d’agir pour offrir une protection et un soutien aux personnes victimes de violences domestiques.

En septembre 2023, le Service de la cohésion sociale de la Ville de Vevey, en collaboration avec deux citoyennes veveysannes, Marie Leuba et Sabrina Pellegrino, a organisé la journée de réflexion « Agir face aux violences faites aux femmes : pratiques bénéfiques et inspirantes et pistes d’actions prioritaires pour la Ville de Vevey ». Cette journée a mis en évidence le besoin d’un lieu d’hébergement sur la Riviera pour les victimes de violences domestiques. La dernière commission “Egalité des genres” du 30 octobre 2024 a fait émerger également le vœu d’un engagement prioritaire sur la création d’un hébergement à Vevey.

Tout en reconnaissant l’initiative et l’engagement du Service de cohésion sociale dans son champ de compétences relatif à la lutte contre les violences domestiques, nous relevons que la recherche et l’attribution de locaux destinés à l’accueil des victimes de violences domestiques relèvent de plusieurs services de la Ville. Ce postulat demande donc que dans le cadre de sa politique foncière proactive et ambitieuse, la Municipalité mette la priorité sur l’attribution de locaux à un lieu d’accueil de victimes de violences domestiques.

Dès lors, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité :

- De faire de l'attribution d'un local pour la création d'un hébergement pour les victimes de violences domestiques un dossier prioritaire.
- D'examiner quels locaux propriétés de la Ville peuvent y être affectés.
- De mener une recherche active pour identifier les locaux vides dans la Ville.
- De mobiliser les communes du district dans la recherche de solutions à l'échelle régionale.
- De lancer un appel aux propriétaires privés pour les inviter à prendre contact avec la municipalité dans le cas où ils disposent de locaux adaptés à un hébergement pour les victimes de violences domestiques.

Vevey, le 27 mai 2025.

décroissance alternatives (da.)

Joëlle Minacci

.....

.....

.....